

# Imperial Oil veut une fiscalité pétrolière plus souple plutôt qu'un ajustement au prix mondial

par Jacques FORGET  
du bureau du Soleil

MONTREAL — Plutôt qu'une augmentation du prix intérieur du pétrole au niveau du marché international, Imperial Oil favorise un assouplissement de la fiscalité pétrolière comme moyen pour favoriser l'exploitation et la mise en valeur de nouvelles ressources pétrolières.

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL M. J.A. Armstrong, président et chef de l'administration d'Imperial Oil, à l'occasion d'une conférence de presse concernant la 26e conférence canadienne de génie chimique, tenue à Montréal.

M. Armstrong a expliqué que le doublement du prix du pétrole intérieur, de \$3.80 au début de 1974 à \$8 en

juillet de cette année, n'avait permis qu'un accroissement de 8 cents par baril du rendement après impôt. A un prix de vente de \$3.80, Imperial Oil recevait \$1.49 par baril, alors qu'aujourd'hui elle ne reçoit que \$1.57 sur un baril de brut vendu à \$8. Toutefois, pour chaque dollar dépensé à l'exploration, Imperial Oil peut accroître son revenu de 15 cents, soit \$1.72 par baril.

Devant cet état de choses, le président et chef de la direction de la première entreprise pétrolière canadienne nous a soutenu qu'un assouplissement de la fiscalité pétrolière, plus qu'une hausse du prix intérieur du pétrole, faciliterait le financement de la coûteuse exploration des régions frontalières où le coût de découverte d'un baril est estimé à \$4.

M. Armstrong recommande trois

allègements fiscaux: la baisse du taux d'imposition fédérale sur les compagnies pétrolières de 38% à 35%, l'augmentation du taux de l'allocation de réserves de 25% à 35% et la réduction du taux des redevances albertaines de 37% à 35%.

Toutefois, dans sa conférence aux congressistes, M. Armstrong a soutenu que "les Canadiens devront reconnaître que le prix mondial du pétrole correspond au coût de mise en valeur des sources énergétiques où même lui est inférieur". Au Canada, la hausse des prix internationaux du brut favoriserait la conservation de l'énergie, inciterait davantage à rechercher des approvisionnement supplémentaires d'énergie traditionnelle et permettrait de mettre au point la technologie qu'exigent les nouvelles formes d'énergie.

Le président d'Imperial Oil a repris à son compte les prédictions de la Commission nationale de l'énergie qui prédit un déficit quotidien de deux millions de barils de pétrole en 1990, si l'on ne compte que sur les réserves de l'Ouest et celles des sables bitumineux. En termes de balance des paiements, cela veut dire des importations quotidiennes de \$25 millions, soit \$9 milliards par année aux prix actuels.

Discutant de la politique anti-inflationniste du gouvernement Trudeau, le pdg a divulgué les calculs d'Imperial Oil selon lesquels les hausses successives des prix du pétrole brut au Canada depuis 1974 interviennent pour moins de 1.1% dans l'accroissement de 17.5% qu'a connu l'in-

dice des prix à la consommation au cours de la même période.

Quant à l'industrialisation du Moyen-Orient, M. Armstrong se dit convaincu que celle-ci se manifesterait notamment par la constitution d'une industrie pétrochimique dans les différents pays arabes qui monopolisera la pétrochimie mondiale rendant les projets occidentaux non concurrentiels à cause du trop fort coût d'approvisionnement. Imperial Oil, pour sa part, n'entend pas répéter, en ce domaine, les coûteux investissements engagés dans les années 60.

La loi 22 ne dérange pas!

Débordant le cadre original de son exposé, M. Armstrong a répondu aux journalistes que l'application de la loi 22 ne dérangerait en rien les activités

d'Imperial Oil au Québec et que le marché québécois constituait un ensemble particulier, auquel il faut s'adapter. Que le Québec constitue un Etat indépendant ou une province, a-t-il précisé, il demeurera pour Imperial Oil le même marché. M. Armstrong a d'ailleurs avoué qu'il est question de franciser le nom d'Imperial Oil au Québec.

Quant aux contributions politiques aux partis fédéraux, Imperial Oil entend des maintenant en abandonner la pratique, malgré la subvention maximale de \$5,000 qui pourrait être versée à chaque parti et les subventions possibles aux campagnes de chacun des candidats. Il est préférable pour le système politique canadien, a conclu M. Armstrong, que les citoyens financent eux-mêmes les formations politiques de leur choix.

# La Commission Bryce: une parodie où la grande entreprise enquête sur la grande entreprise

par Fay LA RIVIERE  
du bureau du Soleil

OTTAWA — La Commission Bryce, chargée d'enquêter sur la concentration des entreprises au Canada, devra s'adjoindre trois autres commissaires sous peine de n'être qu'une parodie où le "big business" enquêterait sur le "big business", selon le Corporate Research Group, composé principalement de professeurs et de chercheurs.

Ce groupe, représenté à par MM. James Laxer et James Lorimer, était le premier à comparaître devant la commission créée par le Conseil privé du Canada, le 22 avril dernier, sur recommandation du premier ministre Trudeau à la suite des plans de fusion entre les conglomérats Argus et Power.

Le mandat de la Commission, tel qu'il a été défini par le conseil privé, est de "faire enquête et rapport et formuler des recommandations concernant la nature et le rôle des principaux groupements de sociétés au Canada; les incidences économiques et sociales de ces groupements sur l'intérêt public; et l'existence de garanties ou leur nécessité éventuelle pour protéger l'intérêt public, en regard à ces groupements."

La Commission est présidée par M. Robert Bryce, assisté des commissaires Pierre Nadeau, de Montréal, et Robert Dickerson, de Vancouver.

Le Corporate Research Group estime que ces commissaires "sont trop limités par leur pedigree, leur expé-

rience et leurs attitudes"... qui ne pourront que transpirer dans leurs travaux leur imprimant "un biais pro-monde-des-affaires inévitable" de sorte qu'ils "n'embrasseront pas le plein intérêt du public en général."

Pedigree

M. Robert Bryce a été secrétaire du Conseil privé, le plus haut poste de la fonction publique fédérale, puis sous-ministre des Finances. Il a ensuite représenté le Canada au Fonds monétaire international.

Pour ce qui est de M. Dickerson, il appartient au cabinet d'avocats Farris, Vaughan, Wills et Murphy, "étroitement relié au Parti libéral depuis trois générations" et dont le directeur, John L. Farris, a été nommé juge en chef de la Cour d'appel de Colombie-

Britannique par le premier ministre Trudeau.

Parmi les clients de cette firme d'avocats, le Corporate Research Group note B.C. Telephone, Kelley Douglas, partie intégrante du conglomérat Weston, Pacific Petroleum et la Banque Toronto-Dominion.

Enfin, le groupe de chercheurs souligne que M. Nadeau a été vice-président de Industrial Acceptance Corporation, relié par la famille Bronfman à des compagnies comme Distillers et Cadillac-Fairview.

Puis, après avoir été un an président de la Corporation de développement de la baie James, il est devenu président directeur général de Petrofina Canada Ltd., qui appartient à 71.8 pour cent à des intérêts belges.

Il est aussi directeur de la Banque royale du Canada "qui a des liens étroits avec Power Corporation, dont les projets de fusion avec Argus ont précipité la création de la Commission" sur laquelle il siège.

Le Corporate Research Group a donc demandé à la Commission, hier, de suspendre immédiatement ses audiences, de rédiger un rapport intérimaire recommandant la nomination de trois nouveaux commissaires pour assurer une représentation plus large de la société canadienne: un représentant du monde du travail, un second des groupes de consommateurs et un troisième, choisi parmi les chercheurs n'ayant aucun lien avec le monde des affaires.

Le Corporate Research Group a, d'autre part, reproché à la Commission

James Lorimer

d'avoir escamoté trois problèmes qu'il juge cruciaux en tentant de circonscrire le mandat reçu initialement du Conseil privé: les banques, la politique et de la concurrence et le problème des intérêts étrangers au Canada.

Enfin, la Commission doit, selon le groupe, non pas attendre que les Canadiens, individuellement ou en groupe, viennent à la Commission présenter leur point de vue, mais au contraire, susciter l'intérêt, réclamer la participation et encourir une partie des dépenses des citoyens et groupes qui se présenteraient devant elle, "puisque, après tout, les sociétés qui comparaitront seront subventionnées à 41 pour cent", leurs dépenses étant déductibles de leur revenu brut imposable, ce qui n'est pas le cas des particuliers.

## Ed Broadbent

# La concentration des entreprises menace les libertés démocratiques au Canada

OTTAWA (PC) — La concentration des entreprises entre les mains de quelques grandes sociétés menace sérieusement les libertés démocratiques au Canada et affecte considérablement la mise en oeuvre de certains programmes gouvernementaux à portée sociale.

Comparaissant hier devant la Commission royale d'enquête sur les regroupements de sociétés, le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a expliqué qu'en raison des décisions cruciales qu'elles sont appelées à prendre concernant la nature et l'importance des investissements au pays, les grandes sociétés exercent une influence considérable

sur l'orientation de l'économie et le choix des priorités.

Or, à strictement parler, elles n'ont pas à prendre en considération l'intérêt général de la population et c'est pourquoi le gouvernement doit intervenir pour s'assurer que les décisions prises au niveau des conseils d'administration des grandes sociétés ne se fassent pas au détriment de la population canadienne dans son ensemble.

Pour le Nouveau parti démocratique, la meilleure façon de contrôler l'influence des grandes sociétés sur la vie quotidienne des citoyens consiste justement à limiter la concentration

des entreprises au sein de conglomérats, c'est-à-dire des regroupements au sein d'une même société de plusieurs grandes entreprises englobant des secteurs différents de l'économie.

Cette "conglomératisation" des entreprises, qui s'est développée au Canada depuis la fin de la dernière guerre mondiale, est devenue un phénomène économique important, et l'avènement de ces conglomérats nécessite un renforcement des structures légales permettant au gouvernement de continuer d'exercer son rôle de leader dans la détermination des grandes priorités économiques et sociales du pays.

Le Nouveau parti démocratique considère d'ailleurs que l'un des dangers les plus graves de la concentration des entreprises vient du fait que ceux qui prennent des décisions économiques aussi importantes ne sont aucunement responsables des effets de leurs décisions devant le peuple.

Ces décisions peuvent affecter tout le monde sans que personne ne puisse en retour modifier ces décisions ou contester leur pertinence.

M. Broadbent a énuméré quelques questions qui, selon lui, devraient être examinées par la commission: rôle des sociétés multinationales; concentration dans le secteur des institutions financières; l'effet de la concentration des entreprises sur le processus de la négociation collective; leur influence sur la politique économique du gouvernement, particulièrement en regard du développement régional, et sur sa politique étrangère.

Pour le NPD, il importe d'abord de savoir si la concentration du pouvoir économique entre les mains de quelques grandes sociétés n'aboutit pas à une concentration du pouvoir de décision et, par conséquent, à un affaiblissement du pouvoir exercé au nom du peuple par le gouvernement.

Plus les conglomérats sont puissants, plus la vie démocratique est en danger puisque ceux-ci peuvent influencer la politique gouvernementale dans le sens de leurs propres intérêts au détriment de ceux du public en général.

En conclusion, le NPD demande à la commission de prendre en considération les implications sociales des décisions prises par les conglomérats lorsqu'elle formulera ses recommandations.

La commission d'enquête sur les groupements de sociétés mise sur pied en avril dernier et présidée par M. Robert Bryce, d'Ottawa, doit tenir une série de séances publiques jusqu'en décembre prochain.

Elle est chargée d'enquêter sur la nature et le rôle des principaux groupements de sociétés au Canada, les incidences économiques et sociales de ces groupements sur l'intérêt public et de trouver les moyens de protéger le public contre une trop grande concentration des entreprises.

# La CCT réduit les demandes de B.C. Tel.

MONTREAL (d'après Dow Jones) — Les mesures anti-inflationnistes promulguées, le 13 octobre, ont connu leur première application, hier, alors que la Commission canadienne des transports (CCT) en a utilisé les directives pour réduire les demandes tarifaires de la B.C. Telephone pour 1976.

La CCT a en effet réduit de 28%, soit \$6.7 millions, les revenus additionnels qui, n'eussent été des mesures Trudeau, auraient été accordées à l'entreprise.

Ayant presque fini de rendre sa décision avant l'application des mesures anti-inflationnistes, la CCT

avait accordé une hausse générale de 0.8% des tarifs de l'entreprise, mais seulement de 5.4% des tarifs mensuels résidentiels. Ces augmentations de tarifs auraient signifié des revenus supplémentaires de \$23.7 millions en 1976. La Commission a cru bon de réduire à \$17 millions les augmentations de revenus prévues.

La décision interdit l'accroissement de \$1.5 million de la masse salariale. Les mesures anti-inflationnistes interdisent toute augmentation des prix qui ne soit pas justifiée par un relèvement des coûts.

# Les pays du M.-O. se doteront d'une industrie pétrochimique

MONTREAL (PC) — L'industrialisation des pays du Moyen-Orient qui sont riches en pétrole va se traduire notamment par la formation chez eux d'une industrie pétrochimique capable de répondre à un quart de tous les besoins mondiaux de produits pétrochimiques, a déclaré hier à Montréal l'ambassadeur d'Iran au Canada, M. Fazlollah Reza.

Pour diversifier leur économie et devenir des pays développés, ces pays ont besoin d'une industrie pétrochimique, a-t-il ajouté. M. Reza parlait à la 25e Conférence annuelle du Génie chimique.

Un second conférencier à cette réunion, Ragaei El Mallakh, professeur d'économie politique à l'Université du Colorado, a dit, pour sa part, que pendant trop longtemps le Moyen Orient s'était contenté de servir de fournisseur de matières premières aux pays développés. Pas étonnant, a-t-il ajouté, que dans ce contexte il soit devenu une colonie politique et économique de ces pays.

Mais heureusement, aujourd'hui, a-t-il dit encore, le Moyen Orient prend les dispositions pour s'industrialiser, particulièrement en matière de pétrochimie et de raffinage.

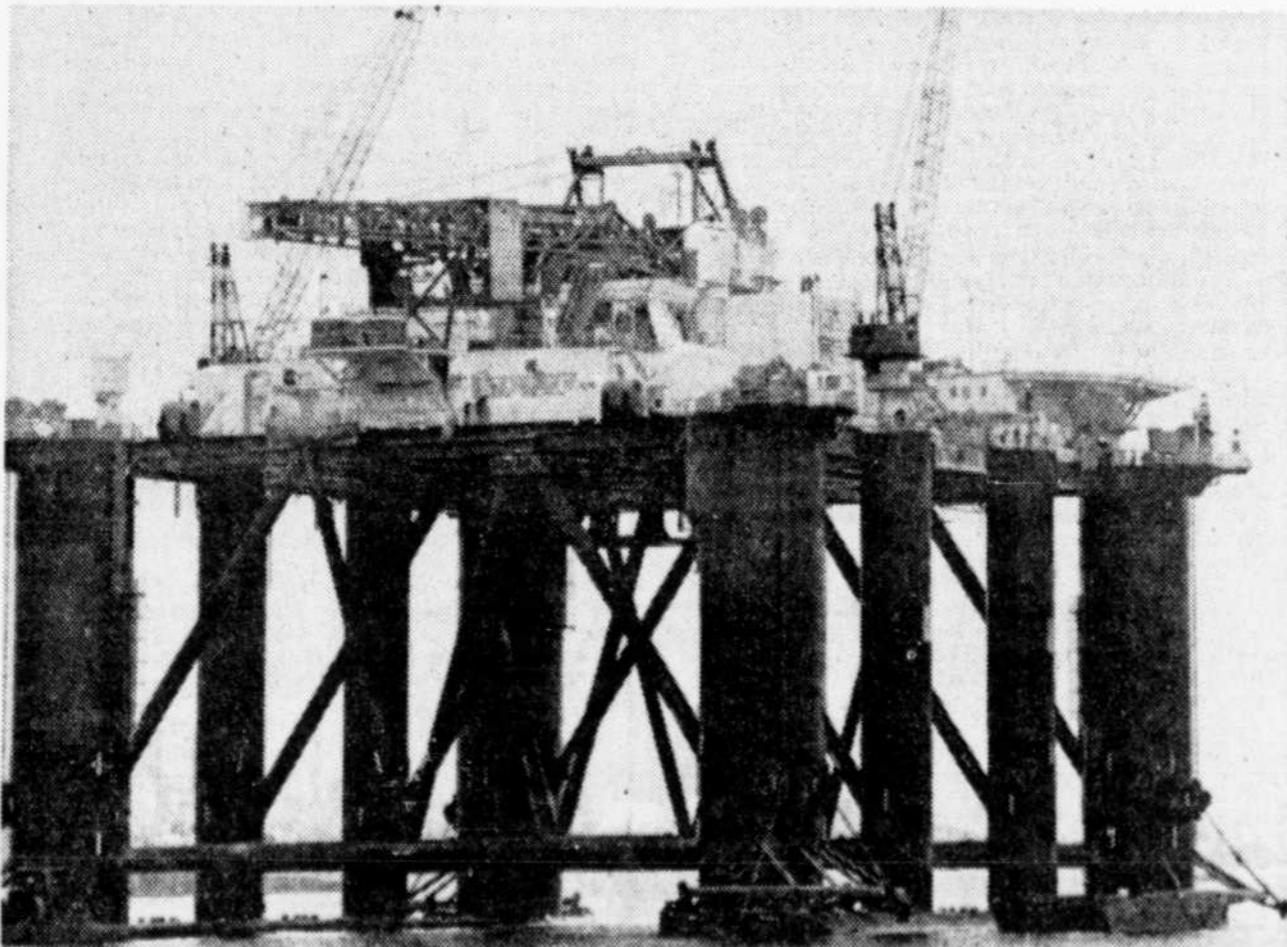
Le président de l'Imperial Oil Ltd., J. A. Armstrong, de Toronto, participait à la réunion et il a tenu à mettre en garde le Moyen Orient contre une trop grande expansion du secteur pétrochimique.

Il y a dit qu'il pourrait y avoir saturation de ce marché.

Par la suite, dans une conférence de presse, il a déclaré que sa compagnie hésitait à procéder au Canada à une expansion de la pétrochimie, à cause précisément de la crainte qu'elle éprouvait qu'il y ait saturation du marché dans ce domaine.

Le professeur El Mallakh n'éprouve pas cette crainte. Il reconnaît qu'il y a quelques années il y a eu saturation en la matière, mais il ajoute que ce ne sera pas avant quatre ou cinq ans que le Moyen Orient aura une industrie pétrochimique, et, alors, dit-il, les besoins mondiaux de produits pétrochimiques seront plus grands qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Enfin, à la conférence du Génie chimique, Ibrahim Oweiss, professeur d'économie politique à l'Université Georgetown, à Washington, a dit que la fabrication de protéines et d'autres produits sera de nature à apporter une expansion à l'industrie pétrochimique.



**Nouvelle plateforme**

Cette nouvelle plateforme de forage, qui mouille dans le port de Halifax, où elle vient d'être construite, partira bientôt pour la Mer du Nord.

## Mémoire à Macdonald

# Les Bourses et les courtiers veulent préciser leur rôle

par Jacques FORGET

du bureau du Soleil

MONTREAL — A l'occasion d'une conférence de presse nationale, tenue simultanément à Montréal, Toronto et Vancouver, par les

autorités des trois Bourses canadiennes et l'Association canadienne des courtiers en valeur mobilière (ACCOVAM), les Bourses et l'Association ont rendu public un mémoire touchant la refonte décennale de la loi sur les

banques, prévue pour 1977.

Présenté au ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, le mémoire veut préciser le rôle respectif des établissements bancaires et des courtiers mobiliers dans le marché des valeurs mobilières canadiennes. En pratique, il s'agit d'enrayer l'entrée des banques dans la souscription des actions, obligations et le marché monétaire à court terme, pour leur interdire l'accès à la distribution primaire et au

marché secondaire en général.

Une seule exception est acceptée: les obligations d'épargne du Canada et les bons du Trésor. Dans ce cas précis, on approuve une situa-

tion de fait qui élargit le groupe des établissements financiers chargé de la distribution primaire des obligations du Canada.

### Six recommandations

Au ministre des Finances, le mémoire commun des trois Bourses canadiennes et de l'ACCOVAM adresse six recommandations. Les titres émis par le gouvernement du Canada, soit les obligations et les bons du Trésor, doivent continuer à être distribués par un groupe élargi d'établissements financiers, soit les sociétés de prêt et de fiducie, les caisses populaires, les banques à charte et les maisons de courtage.

Les courtiers et les Bourses recommandent également qu'aucune restriction ne soit imposée à la création et à l'entretien par les banques à charte d'un marché pour les bons du Trésor et les obligations du Canada négociables avec le public ou les courtiers. L'activité de tous les participants sur le marché des capitaux des titres émis par le gouvernement du Canada est d'intérêt national et étant donné que ces titres présentent des risques minimes, ils posent très peu de problèmes même pour les investisseurs non avertis.

### Troisième recommandation

Il devrait être permis aux banques à charte d'accepter, par l'intermédiaire de leurs réseaux de succursales, les achats des clients de titres provinciaux et municipaux, en cours de distribution primaire. Il conviendrait que les souscripteurs leur versent une commission appropriée pour cette distribution. Toutefois, les banques n'auraient pas le droit de participer à des syndicats de souscriptions d'obligations provinciales et municipales.

comme elles le font depuis quelque temps.

Le marché monétaire, soit les effets de commerce et les effets des sociétés de finance à court terme, est traditionnellement au Canada la prérogative des courtiers. Il est recommandé qu'il soit interdit aux banques commerciales de faire partie, directement ou indirectement, de groupes de vente et d'être rémunérées pour la distribution d'effets sur le marché monétaire dans le public.

Un autre exemple de l'empêchement des banques dans l'industrie du courtage est l'intéressement des établissements bancaires à la souscription des titres de compagnies. Les courtiers et les Bourses veulent donc interdire aux banques de faire partie de groupes souscripteurs, de groupes bancaires ou de groupes de vente constitués en vue de la distribution primaire de titres de créance de compagnies, d'actions ou de fonds mutuels.

Non seulement les banques commerciales canadiennes doivent-elles être exclues de la souscription et de la distribution primaire des titres de compagnies, mais il devrait être interdit aux banques de négocier avec le public des titres de compagnies sur le marché secondaire. C'est là la sixième recommandation des Bourses et de l'ACCOVAM.

### Préserver l'industrie du courtage

Ces six recommandations visent essentiellement à préserver le caractère original du système de courtage nord-américain, basé sur la multiplicité des intermédiaires, soit les maisons de courtage, et l'absence des banques dans la souscription, la distribution et le contrôle du marché secondaire des actions et obligations. Ce type d'organisation, au contraire du marché européen contrôlé

par les banques, a rendu le marché nord-américain des valeurs mobilières particulièrement important et actif. Plus il y a d'intermédiaires, plus le mouvement des valeurs sur les bourses est important.

L'entrée en scène des banques, avec leurs énormes ressources financières, relèguerait les maisons de courtage au rang de lilliputiens du marché des valeurs mobilières. Voilà pourquoi, tant les Bourses que l'Association des courtiers canadiens tablent sur le rôle exclusif de conseillers financiers des courtiers pour écarter les banques de leur chasse-gardée.

Les courtiers estiment que les banques ne peuvent donner un avis désintéressé sur le financement primaire si elles poursuivent très activement leur objet principal qui est d'investir l'épargne qu'elles détiennent. Les courtiers estiment aussi que les banques ne peuvent conseiller de façon objective leurs clients sur les autres formes de placement, puisque l'accumulation des dépôts est essentielle à leur fonctionnement.

L'activité des courtiers se divise en quatre catégories: le courtage proprement dit, la souscription à forfait et la distribution d'émissions de titres ainsi que la création d'un marché secondaire pour les titres cotés hors Bourse et un rôle de conseiller financier. A ce titre, le mémoire des Bourses et de l'ACCOVAM précise que "les activités des courtiers sur les marchés primaire et secondaire ne sont pas en contradiction avec leur objet principal, surtout parce que ce ne sont pas des investisseurs"...

Les banques seront-elles convaincues de ses derniers arguments utilisés pour les évincer du marché des valeurs mobilières?

## Progrès constants de Marchands Unis, Inc.

par Claude TESSIER

La constance et la régularité caractérisent certainement les progrès des Marchands Unis Inc. une quincaillerie en gros de Ste-Foy.

Pour célébrer leur quart de siècle, les Marchands Unis ont doublé cette année la superficie de leur entrepôt du parc Colbert qui passe ainsi à 30,000 pieds carrés. Le volume des affaires accuse une augmentation d'année en année. Il sera de l'ordre de \$5.6 millions à la fin de 1975. Le nombre de propriétaires de l'entreprise, pourrait passer de 319 à 350 l'an prochain. Ils sont aussi les clients de la compagnie.

### Peyto Oils: 6 cents l'action

Peyto Oils, de Calgary affiche un léger profit de \$183,008, soit 6 cents par action, contre une perte de \$291,883 pour son année financière terminée le 31 mai dernier. Les profits de la dernière année incluent des bénéfices extraordinaires de \$111,861 au titre de crédits fiscaux.

Les revenus ont atteint \$1.3 million, contre \$672,110 l'année dernière.

Les Marchands Unis Inc., c'est une compagnie née le 25 octobre 1950 au cours d'une réunion à la salle paroissiale Notre-Dame-de-la-Paix à Québec.

Pour la plupart des marchands venus de la Beauce, de Lotbinière, de Portneuf et de Québec, il s'agissait de mettre sur pied un organisme de façon "à procéder", à organiser pour les marchands, un pouvoir d'achat dans la ligne de chaussures, claques (sic), mercerie, etc... le tout à l'exemple de la firme des Epiciers Unis Inc."

Un marchand général de Ste-Claire de Dorchester, M. Alexandre Chabot, en prit la direction "aux applaudissements généraux de l'assemblée". Vingt-cinq ans plus tard, M. Chabot est toujours, à 73 ans, à l'emploi des Marchands Unis Inc. En mai dernier, il a cédé la présidence à un employé de 20 ans de service au sein du groupe, M. René Roy.

Les Marchands Unis Inc. ont connu une accélération de leurs activités quand ils ont emménagé dans un nouvel entrepôt de 15,000 pieds carrés en 1971 situé dans le parc Colbert. L'inventaire des marchandises générales qui s'y trouvent a une valeur d'un million de dollars.

Les marchands détaillants s'y présentent, font des emplettes tout comme un con-

sommateur ordinaire, passent à la caisse avec en plus, le privilège de payer dans un délai de 30 jours. Chez les Marchands Unis, grossistes en quincaillerie, il n'y a ni vendeur, ni livraison.

Les frais généraux d'administration sont bas. L'achat en groupe permet d'obtenir des fournisseurs des rabais significatifs. Les Marchands Unis songent maintenant à rejoindre une association de grossistes pour obtenir des rabais plus importants encore étant donné l'augmentation du volume des ventes.

Les Marchands Unis Inc., ont vu leur chiffre d'affaires passer de \$300,000 en 1960, à \$1.2 million en 1970, et à \$5.6 millions en 1975. Deux fois par année, à l'occasion d'une exposition, les fournisseurs et les manufacturiers viennent rencontrer les marchands dans leur entrepôt. En août 1972, on avait enregistré des commandes de \$200,000. Cette année, on a acheté pour près d'un million de dollars.

"Les marchands ne viennent pas à notre exposition, a déclaré M. Roy, ils viennent à la leur. Comme ils font eux-mêmes leur shopping, il arrive souvent qu'ils volent d'autres choses, succombent à la tentation de se lancer dans la vente de nouveaux produits".

Dans le monde de la quincaillerie en gros, les Mar-

chands Unis Inc. ne figurent pas parmi les gros, mais d'ici cinq ans, ils pourraient bien devenir l'un d'eux. Le marchand sent davantage que notre compagnie est "sa compagnie", selon M. René Roy.

Les résultats de l'exercice terminé le 31 janvier 1975 révèlent des ventes de \$3.8

millions et un profit net de \$89,328.

M. René Roy partage l'optimisme des autres grossistes et détaillants en quincaillerie qui prédisent une bonne fin d'année. Déjà, on note dans ce secteur des augmentations de 20 p.c. des commandes pour Noël.



M. René Roy, président des Marchands Unis Inc., de Ste-Foy.

## appel d'offres

### SERVICE GENERAL DES ACHATS

Projet	Description	Livraison
7692	196 étagères à pochettes (métal)	Québec
7694	1,000 uniformes pour les agents de la Sûreté du Québec	Montréal
7695	1,400 valises en fibre vulcanisée	Montréal
7697	2,600 valises à documents	Québec
Clôture des soumissions: 18 novembre 1975, 15.00 heures		
7693	570,000 crayons à bille	Québec
Clôture de la soumission: 19 novembre 1975, 15.00 heures		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

### MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT BUREAU DES APPELS D'OFFRES 150 EST BOUL. ST-CYRILLE, 4E ETAGE QUEBEC, QUE. G1R 4X8

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général Jean-Claude Careau, ing.

### MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Direction du Génie Service de l'Hydraulique agricole  
Projet no 8761-98-756 — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau GALIPEAU et branches, en les municipalités de Saint-Pierre-de-Véronne, à Pike-River et de Stanbridge-Station, comté de Missisquoi.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région no 17 (Brome-Missisquoi), soit les comtés municipaux de Brome, Missisquoi et Shefford, et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$4,000.

Les documents de soumission sont obtenus du directeur du service de l'Hydraulique agricole, ministère de l'Agriculture, édifice "Le 200", 200A, chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (G1R 4X6), tél. 643-2450. Un versement de \$10 sous forme de CHEQUE VISE ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans, devis et formules de soumission d'un projet.

Clôture de l'appel d'offres: 14 h 30 (h.n.e.), bureau du sous-ministre à l'édifice "Le 200", 12e étage, Québec.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement et immédiatement après l'heure de la clôture de l'appel d'offres.

LE JEUDI 20 NOVEMBRE 1975.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Gaëtan Lussier  
Sous-ministre

Projet no 774(1)-99-756 — Exécution de travaux de drainage dans la BRANCHE OUEST de la Rivière La Guerre et branches, en les municipalités de la paroisse de Saint-Anicet et du canton Godmanchester, comté de Huntingdon.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans le Québec, et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du

ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$60,000.

Les documents de soumission sont obtenus du directeur du service de l'Hydraulique agricole, ministère de l'Agriculture, édifice "Le 200", 200A, chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (G1R 4X6) tél. 643-2450. Un versement de \$10 sous forme de CHEQUE VISE ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans, devis et formules de soumission d'un projet.

Clôture de l'appel d'offres: 14 h 30 (h.n.e.), bureau du sous-ministre à l'édifice "Le 200", 12e étage, Québec.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement et immédiatement après l'heure de la clôture de l'appel d'offres.

LE JEUDI 27 NOVEMBRE 1975.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Gaëtan Lussier  
Sous-ministre

### MINISTRE DES TRANSPORTS VENTE A L'ENCHERE

GRUPE DOSSIERS	LOTS SUPERFICIES	MISE A PRIX	ACOMPTÉ
A 189-75-0225	134 33.947 arp. car.	\$5,200	\$500
	427		
	430		
	189-75-0533	131 34.486 arp. car.	
B 189-75-0225	126 78.231 arp. car.	\$6,800	\$700
	130		
	181-70-2391	129 12.265 arp. car.	
C 181-70-2391 p-125	55.352 arp. car.	\$4,200	\$500

Des terrains de formes irrégulières portant les numéros de lots susmentionnés, du cadastre officiel de la paroisse de St-Roch-des-Aulnaies, municipalité de St-Roch-des-Aulnaies, comté de l'Islet. Ces terrains sont situés au sud de l'autoroute 20 et ont accès par le chemin du Vieux Fronteau.

Aucune offre inférieure aux mises à prix susmentionnées ne sera considérée.

L'adjudicataire devra verser sur place l'acompte fixé pour chaque groupe en billets de banque, ou par chèque visé, payable à l'ordre du ministre des Finances.

L'acompte pour le groupe concerné sera confisqué si l'acquéreur est dans l'impossibilité de donner suite à son offre.

Le solde sera payable à la signature d'un acte notarié. Les honoraires du notaire, les frais connexes ainsi qu'une copie pour le vendeur seront défrayés par l'acheteur.

L'acquéreur devra prendre l'immeuble dans son état actuel avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes et s'oblige de plus à respecter toutes et chacune des obligations auxquelles s'est engagé le vendeur par son titre d'acquisition. De plus l'acquéreur s'engage à respecter la servitude de non-access à l'autoroute 20. Il aura toutefois accès au chemin du Vieux Fronteau.

Le ministère des Transports ne fournit aucun titre ni certificat de recherche ou de localisation.

Le ministre des Transports ne s'engage aucunement à accepter la plus haute ni aucune des offres et se réserve le droit d'annuler cette vente en tout temps. Cette vente aura lieu mercredi le 26 novembre 1975, à 2.30 p.m., à la salle municipale de St-Roch-des-Aulnaies.

L'enchère débutera par le groupe A et ainsi de suite.

Toutes les conditions s'y rapportant seront lues avant l'enchère.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Monsieur Jean Voyer  
Ministère des Transports  
Direction des Expropriations  
Edifice Pollack  
750 est, boul. Charest,  
4e étage, Québec, Tél.: 643-1310

Claude Rouleau, Ing.  
Sous-ministre

### VENTE A L'ENCHERE

Dossier: 189-75-0684

Ex-propiétaire: Dupuis Noel-Auguste  
D'un terrain de forme irrégulière portant les numéros de lots Ptes 61, 63, du cadastre officiel de la paroisse de St-Roch-des-Aulnaies, municipalité de St-Roch-des-Aulnaies, comté de l'Islet et contenant une superficie de cent trente et un et trois cent vingt et un millièmes arpents carrés (131-321 arpents carrés). Ce terrain est situé au sud de l'autoroute 20 et a accès par le chemin du Vieux Fronteau.

L'adjudicataire devra verser sur place un acompte de mille dollars (\$1,000) en billets de banque, ou par chèque visé, payable à l'ordre du ministre des Finances.

L'acompte de mille dollars (\$1,000) sera confisqué si l'acquéreur est dans l'impossibilité de donner suite à son offre.

Le solde sera payable à la signature d'un acte notarié. Les honoraires du notaire, les frais connexes ainsi qu'une copie pour le vendeur seront défrayés par l'acheteur.

L'acquéreur devra prendre l'immeuble dans son état actuel avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, et s'oblige de plus à respecter toutes et chacune des obligations auxquelles s'est engagé le vendeur par son titre d'acquisition. De plus l'acquéreur s'engage à respecter la servitude de non-access à l'autoroute 20. Il aura toutefois accès au chemin de desserte et au chemin du Vieux Fronteau.

Le ministère des Transports se réserve le droit d'aller récupérer quand il sera nécessaire le tas de terre végétale se trouvant sur le lot 61 et ce, sans restriction. Advenant le cas où le Ministère ne récupérerait qu'une partie de cette terre végétale, la balance deviendrait la propriété de l'acquéreur de ce terrain et aucun dommage ne pourrait être réclamé au Ministère soit pour épanche ou récupérer la balance de la terre végétale.

Le ministère des Transports ne fournit aucun titre ni certificat de recherche ou de localisation.

Le ministre des Transports ne s'engage aucunement à accepter la plus haute ni aucune des offres et se réserve le droit d'annuler cette vente en tout temps.

Cette vente aura lieu mercredi le 26 novembre 1975, à 2.00 p.m., à la salle municipale de St-Roch-des-Aulnaies. Toutes les conditions s'y rapportant seront lues avant l'enchère.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Monsieur Jean Voyer  
Ministère des Transports  
Direction des Expropriations  
Edifice Pollack  
750 est, boul. Charest,  
4e étage, Québec, Tél.: 643-1310

Claude Rouleau, Ing.  
Sous-ministre

Projet: 323-2112-5 — Terrassement et gravelage, sur le chemin du Rang 1 Sud et chemin du Rang 1, dans les municipalités de Notre-Dame de la Providence paroisse et Aubert Gallion, comtés de Beauce Nord et Beauce Sud. Longueur totale de 3.91 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$50 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$50,000 ou chèque certifié: \$25,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 HEURES,  
LE MARDI 25 NOVEMBRE 1975.

Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,  
Claude Rouleau, Ing.

### MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

PROJET: 117-2 Parc Industriel et Commercial Aéroportuaire de Mirabel. Construction et aménagement de l'avenue "K", incluant les services. Phase 1, étape 1-A. Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec, sont admises à soumissionner.

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents de soumission, sur dépôt de cent dollars (\$100) (chèque visé ou mandat-poste à l'ordre de J.J. Barrette & Associés Inc.), en s'adressant à: J.J. Barrette & Associés Inc., 3728 rue Du Parc Lafontaine, Montréal (514-527-2495). Le dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné les documents en bonne condition dans les quinze (15) jours suivant la clôture des soumissions.

Les entrepreneurs devront fournir un cautionnement de soumission ou chèque visé au montant de cent mille dollars (\$100,000), valide pour soixante (60) jours et fait à l'ordre du ministre de l'Industrie et du Commerce. Ce cautionnement devra être accompagné d'une lettre de la Caution garantissant l'émission des cautionnements d'exécution et des obligations exigés à la signature du contrat.

Les soumissions des entrepreneurs devront être remises

AVANT 15:00 HEURES (HEURE LOCALE)

MERCREDI LE 3 DECEMBRE 1975

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en oeuvre avec la collaboration du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

John H. Dinsmore  
Sous-ministre



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

# Un diplomate de nos ressources naturelles



M. Jean-Paul Drolet, sous-ministre adjoint des Mines à Ottawa.

Le Soleil, Reynald Lavoie

par Claude TESSIER

Si les sous-ministres s'impliquaient comme le fait M. Jean-Paul Drolet, sous-ministre adjoint aux Mines, à l'Energie et aux Ressources à Ottawa, les contribuables se sentiraient un peu plus rassurés sur ce que pensent publiquement les grands commis de l'Etat et du rôle qu'ils jouent derrière leurs ministres.

Pour M. Drolet qui parlait, hier, devant des étudiants de l'université Laval, les gouvernements au Canada ont bien des discussions inutiles sur les ressources. Chaque province devrait faire connaître sa politique minière (allusion au Québec qui n'en a pas) et penser que si les ressources minières sont propriété des provinces, elles sont aussi celles des Canadiens et du reste du monde. D'où la nécessité de s'entendre sur les buts et les objectifs. Tout ce que peut jouer le gouvernement fédéral est un rôle de coordinateur.

Les Américains représentent 60 p.c. du marché des minéraux canadiens. Pour M. Drolet, les Américains sont "bons payeurs", mais le Canada ne peut pas avoir une politique minière s'il est obligé d'aller voir dans les livres des compagnies à Cleveland, Pittsburgh, pour

avoir de l'information. Il faut que cela change d'ici peu.

C'est "épouvantable" de voir comment dans nos écoles, notamment au Québec, on enseigne peu les sciences de la Terre, estime M. Drolet. Selon lui:

Les limites de la croissance au Canada ne sont pas l'absence et l'épuisement des ressources, mais le manque de main-d'œuvre qualifiée. De Baie-Comeau à Sept-Îles, il y a présentement 1,500 emplois disponibles, notamment dans les secteurs de la mécanique.

M. Drolet se sent "nerveux" quand il entend les Américains dire dans les colloques internationaux que les eaux de l'Arctique sont internationales. Il faut dire et réaffirmer avec vigueur que le Canada a le droit de prendre des mesures pour protéger l'écologie de l'Arctique.

Quelle est la position du Canada devant les blocs qui se forment à travers le monde: bloc du pétrole, du cuivre, de l'amiante, de la bauxite? Pour M. Drolet, le

Canada est "assis sur la clôture".

Il croit que dans une dizaine d'années, il pourrait peut-être rejoindre un de ces blocs, mais dans le moment, c'est la position défendue à Genève, le Canada doit s'associer aux groupes de producteurs-consommateurs. Car le Canada est à la fois exportateur et importateur de ressources minières. Il est vrai que le Canada possède de nombreuses ressources minières considérables, diversifiées et largement réparties. Mais des facteurs internationaux influencent sur notre capacité d'accroître les avantages découlant des minéraux.

En d'autres termes, le Canada est jusqu'à un certain point coincé et au plan international, son approche de négociations sera celle de négocier par secteur, avec toutes les difficultés que cela comporte.

M. Drolet représentera le Canada à Paris en décembre à la conférence internationale sur les ressources. Il publiera sous peu un livre sur la diplomatie de nos ressources. M. Drolet a de nombreuses publications à son crédit, dont un porte sur "l'art qui nous vient du froid". C'est l'art esquimau vu par l'œil du géologue et du prospecteur minier.

## CLARKE TRANSPORT CANADA LTEE NOMINATION



CLAUDE HUOT

JEAN-CLAUDE CHRÉTIEN, Directeur Régional des Ventes, Services Canadiens, annonce la nomination de CLAUDE HUOT comme Assistant Directeur Régional des Ventes pour l'Est du Québec. M. Huot a à son actif plus de dix années d'expérience dans le domaine des ventes du transport en général. (ANN.)

## Les profits d'Algoma Steel chutent de 82% au troisième quart

Alors que les ventes de la deuxième aciérie canadienne, l'Algoma Steel, ont légèrement augmenté, les profits de l'entreprise ont chuté de 30% au cours des neuf premiers mois et de 82% pour le seul troisième quart.

Pour les neuf premiers mois, les profits de l'entreprise se chiffrent à \$28 millions, soit \$2.40 l'action, contre \$39.9 millions ou \$3.42 par action pour la même période l'an dernier. Au troisième

trimestre, les profits ont été particulièrement réduits, ne se chiffrant qu'à \$2.1 millions ou 18 cents l'action contre \$14.2 millions ou \$1.22 par action pour la même période l'an dernier.

Les ventes des trois premiers trimestres s'élevèrent à \$387.1 millions contre \$338.9 millions l'année dernière. Le volume d'acier brut produit est légèrement en baisse à 2 millions de tonnes contre 2.1 millions de tonnes à pareille date l'an dernier.

## Baisse des prix des obligations

TORONTO (PC) — Baisse générale des prix et calme presque absolu, hier, sur le marché canadien des obligations.

## chronique boursière

### Macmillan Bloedel perd \$32.6 millions

Macmillan Bloedel, la plus importante compagnie forestière canadienne, a essuyé une perte de \$32.6 millions à l'occasion de son troisième trimestre. Il s'agit de la première perte trimestrielle jamais survenue à la compagnie! Cette perte a transformé le profit de \$19.9 millions du premier semestre en une perte de \$12.7 millions pour les neuf premiers mois.

Les neuf premiers mois de 1974 avaient permis un profit de \$63 millions, soit \$2.97 l'action. Au troisième trimestre, l'an dernier, les profits se sont élevés à \$12.8 millions ou 60 cents par action.

Compte tenu de cette piètre performance financière, Macmillan Bloedel a omis son dividende trimestriel pour la deuxième fois d'affilée. Au deuxième quart, la compagnie avait déjà dû ramener son dividende trimestriel de 50 cents à 15 cents.

Les pertes du troisième trimestre sont bien sûr attribuables aux grèves qui ont paralysé les usines de la

compagnie pendant la majeure partie des trois mois, et au déficit des opérations de transport. Au troisième trimestre, les ventes ont reculé de 19%, passant de \$327 à \$265 millions. Pour les neuf mois, le recul est de 6.4% à \$980.9 millions.

### IAC: \$1.67 l'action

La première compagnie de prêts canadienne, IAC, celle-là même qui cherche à devenir la prochaine banque canadienne, a réalisé des profits de \$23.4 millions, soit \$1.67 l'action, au cours des neuf premiers mois de son présent exercice financier, contre \$16.8 millions, ou \$1.22 l'an dernier. Le chiffre d'affaires est de \$180.1 millions contre \$162.4 millions.

### Canadian Cellulose a aussi pâti de la grève

Tout comme Macmillan Bloedel, la forestière Canadian Cellulose a souffert de la grève qui a paralysé les compagnies forestières de la côte Ouest d'août à octobre. La compagnie a connu un

très faible troisième trimestre avec des gains de seulement \$246,000 ou 2 cents l'action, contre \$8.1 millions ou 66 cents par action l'an dernier.

Les neuf premiers mois de l'année affichent des profits d'exploitation de \$14 millions, soit \$1.44 l'action, contre \$20.2 millions ou \$1.66 par action l'an dernier. Les ventes comparatives se chiffrent par \$125.3 millions contre \$140.6 millions.

Malgré l'arrêt de travail, Canadian Cellulose a continué à approvisionner ses clients à même ses inventaires. Les ventes furent toutefois réduites par la grève et par la faiblesse de la demande.

Un porte-parole de la compagnie a fait savoir que l'on s'attendait à un redressement du marché de la pâte à papier en 1976, à condition que la reprise américaine se poursuive. Quant au marché du bois, il n'y eut aucune vente au troisième trimestre

et le marché ne devrait reprendre qu'au deuxième trimestre de 1976.

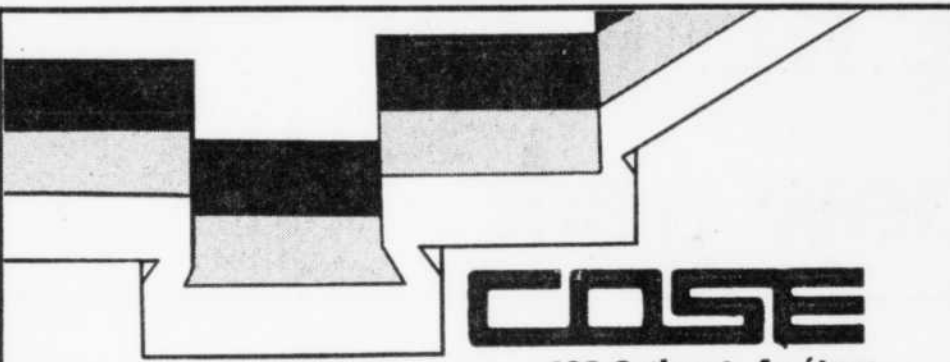
### Ciments du Saint-Laurent vers une année record

Les Ciments du Saint-Laurent s'achèment vers une année financière record, tant en termes de ventes que de profits. Les neuf premiers mois laissent déjà apparaître un profit de \$7.6 millions, soit \$2.73 l'action, contre \$7.3 millions ou \$2.65 l'action pour la même période l'an dernier. Les ventes se chiffrent par \$125 millions contre \$102 millions l'an dernier.

### Alcan Aluminium met le pied dans Hunter Douglas

Alcan Aluminium Ltée a conclu une entente en vue de

l'acquisition d'une part minoritaire de Hunter Douglas N.V., la compagnie mère du groupe Hunter Douglas. Prévue pour le début de 1976, la transaction consistera en un échange d'actions avec la famille fondatrice. Alcan émettra 666,918 nouvelles actions ordinaires contre 24.9% du capital-actions de Hunter Douglas N.V. dont la famille fondatrice gardera 60%. 15.1% des actions sont aux mains du public. Les actions de Hunter Douglas sont cotées aux Bourses d'Amsterdam et de Toronto.



685 Cathcart, 4e étage  
Montréal, P.Q.  
Tél.: (514) 866-5393

### LE CANADA EST EN PHASE DE CONVERSION AU SYSTEME INTERNATIONAL. ET NOUS ADMINISTRATEURS DU QUEBEC OU EN SOMMES-NOUS?

Les séminaires de conversion au système métrique du COSE vous aideront à:

- Prendre connaissance et comprendre le contenu d'un plan sectoriel.
- Analyser les implications organisationnelles selon un modèle.

Inscrivez-vous dès maintenant à l'un ou l'autre des séminaires suivants:

- 11-12 novembre 1975 (Montréal)
- 13-14 novembre 1975 (Québec)
- 25-26 novembre 1975 (Trois-Rivières)

NOM.....  
ADRESSE.....  
TEL.....

BIENTÔT à votre service

Le Groupe Scriba enr.  
traducteurs traductores

## Nouveaux horizons ouverts à la petite entreprise

Aide financière  
Gestion-conseil  
Formation en gestion  
Information sur les programmes gouvernementaux disponibles à l'entreprise

M. J.-Pierre Houle  
Représentant de la BFD  
vous accueillera au

Restaur. Le Gervais  
Rue Principale  
ST-GERVAIS (Bell.)  
Tél. 887-3111  
(de 9h à 12h)

Motel La Sapinière  
Rue Principale  
ARMAGH  
466-9901  
(de 2h à 5h)

MERCREDI, 5 NOVEMBRE

Vous avez besoin de fonds pour la mise sur pied, la modernisation ou l'expansion de votre entreprise et vous ne pouvez vous les procurer ailleurs à des conditions raisonnables? Vous vous intéressez aux services de gestion-conseil et de formation en gestion offerts par la BFD? Vous désirez obtenir des renseignements sur les programmes gouvernementaux disponibles à votre entreprise? Notre représentant se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions



113 ouest, rue St-Georges,  
LEVIS, (837-6384)

Nouveaux horizons ouverts à la petite entreprise

## L'investissement sans risque

# 10 1/4%

### Certificats de placement garanti de 5 ans

Rendement élevé  
Intérêt payable tous les 3 mois  
ou réinvesti annuellement  
au même taux

Pour informations (514) 527-9257

### Fiducie Nord-Amérique

801, rue Sherbrooke est, Montréal

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Taux sujets à changement sans préavis.

Une compagnie du Groupe Prenor

Tous ces titres ont été vendus. La présente annonce est publiée uniquement à titre d'information.

\$450,000,000

## EXXON PIPELINE COMPANY

\$300,000,000 d'obligations garanties à 8 7/8% à échéance en l'an 2000

\$150,000,000 d'effets garantis à 8.05% à échéance en 1980

## EXXON CORPORATION

garantit le paiement du principal, des primes, le cas échéant, et des intérêts sur les obligations et les effets

Intérêts échus les 15 avril et 15 octobre

MORGAN STANLEY & CO.

- |                                    |  |                             |
|------------------------------------|--|-----------------------------|
| DILLON, READ & CO. INC.            | THE FIRST BOSTON CORPORATION               | GOLDMAN, SACHS & CO.        |
| KUHN, LOEB & CO.                   | MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH      | SALOMON BROTHERS            |
| BLYTH EASTMAN DILLON & CO.         | DREXEL BURNHAM & CO.                       | HALSEY, STUART & CO. INC.   |
| HORNBLOWER & WEEKS-HEMPHILL, NOYES | E. F. HUTTON & COMPANY INC.                | KIDDER, PEABODY & CO.       |
| LAZARD FRERES & CO.                | LEHMAN BROTHERS                            | LOEB, RHOADES & CO.         |
| PAINE, WEBBER, JACKSON & CURTIS    | REYNOLDS SECURITIES INC.                   | SMITH, BARNEY & CO.         |
| WERTHEIM & CO., INC.               | WHITE, WELD & CO.                          | DEAN WITTER & CO.           |
| A.E. AMES & CO.                    | DOMINION SECURITIES HARRIS & PARTNERS INC. |                             |
| McLEOD, YOUNG, WEIR, INCORPORATED  | WOOD GUNNY INCORPORATED                    | GREENSHIELDS & CO INC       |
| PITFIELD, MACKAY & CO., INC.       |  | FRY MILLS SPENCE INC.       |
| NESBITT THOMSON SECURITIES, INC.   |  | RICHARDSON SECURITIES, INC. |

le 30 octobre 1975.

# toronto

Volume des transactions: 1,120,000 actions. — Industries: 167.96 en baisse de 0.07.

Cours transmis par la Presse Canadienne		Titres		Ventes		Achats	
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		

# new york

Volume des transactions: 11,400,000 actions. — Dow Jones: 825.72 en baisse de 10.32.

Cours transmis par la Presse Associée et transmis par la Presse Canadienne		Titres		Ventes		Achats	
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		

# montreal

Volume des transactions: 333,060 actions. — Industries: 171.67 en hausse de 0.08.

Cours transmis par la Presse Canadienne		Titres		Ventes		Achats	
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		
Alta	1900	340	340	340	340		

**américaine**

**titres au comptoir**

**fonds mutuels**

**monnaies étrangères**

**obligations**

**l'argent**

# Saint-Henri taxe les réservoirs à lait des cultivateurs

par Marc LESTAGE producteur de lait.  
Supposez que vous êtes un Accepteriez-vous que les évaluateurs municipaux con-

siderent le bassin de lait réfrigérant de votre laiterie comme un bien immobilier? Peut-être, avez-vous tort. C'est du moins ce que croient les évaluateurs de la maison Faguy et Gosselin à qui la ville de Saint-Henri de Lévis a confié la rédaction de son rôle d'évaluation.

Tous les producteurs laitiers de cette région ont subi une hausse de leur évalua-

tion foncière de \$1,500 à \$3,000 depuis que leur "ball tank" est considéré comme un bien immobilier.

Il y a très peu de municipalités qui ont adopté la même attitude.

Mais puisqu'il y a 30,000 producteurs laitiers au

Québec et que plus de 22,000 d'entre eux possèdent un tel équipement, l'UPA veut prévenir les coups.

La Fédération de Québec a donc pris sur elle de contester toutes ces évaluations devant la commission de révision du rôle.

La cause a été entendue, il y a quelques jours. Les évaluateurs prétendent avoir raison parce que les bassins réfrigérants constituent un bien "immeuble par destination". C'est-à-dire que la laiterie n'aurait pas sa raison d'être si le bassin ne s'y trouvait pas.

L'UPA prétend de son côté que les réservoirs de ce genre font simplement partie de l'équipement mécanisé indispensable sur une ferme moderne. A ce titre, l'UPA ne croit pas que ces objets doivent être évalués comme un bien immobilier pas plus que leur système de trassage automatique ou le nettoyeur à fumier de leur étable.

## Le billet de \$2 fera un retour aux E.-U.

WASHINGTON (AFP) — La Trésorerie américaine remettra en circulation, à partir du 30 avril prochain, des billets de \$2, a annoncé, hier, le secrétaire américain au Trésor, M. William Simon.

Les billets de cette dénomination avaient été retirés de la circulation en 1966 parce qu'ils ne représentaient qu'une très faible partie de

la masse fiduciaire. Selon M. Simon, toutefois, la reprise de leur émission permettra de réaliser des économies dans l'impression des billets de banque. Les nouveaux billets porteront d'un côté un portrait de Thomas Jefferson et de l'autre la reproduction d'un tableau de John Trumbull dépeignant la signature de la déclaration d'indépendance.

## bénéfices

par la Presse Canadienne  
BBC Realty Investors, pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$2,206,000, soit \$1.16 l'action, au regard de \$1,504,000, ou 93 cents en 1974.

Brinco Ltd., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$1,169,000 — perte, soit 7.9 cents l'action, au regard de \$5,166,000 — profit, ou 21.3 cents en 1974.

British Columbia Telephone Co., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$22,038,000, soit 88 cents l'action, au regard de \$18,275,000, ou 86 cents en 1974.

Canadian Occidental Petroleum Ltd., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$7,837,000, soit 97 cents l'action, au regard de \$4,665,000, ou 69 cents en 1974.

Comtech Group International Ltd., pour les trois mois terminés le 30 septembre 1975: \$46,101, soit six cents l'action, au regard de \$35,063, ou quatre cents en 1974.

Du Pont du Canada Ltée, pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$1,078,000, soit 12 cents l'action, au regard de \$18,359,000, ou \$2.31 en 1974.

Federal Industries Ltd., pour les six mois terminés le 30 septembre 1975: \$1,251,000, soit 36.4 cents l'action, au regard de \$201,000, ou 5.8 cents en 1974.

Fidelity Trust Co., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$940,000, soit 53 cents l'action, au regard de \$510,000, ou 33 cents en 1974.

Kaiser Resources Ltd., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$46,711,000, soit \$1.87 l'action, au regard de \$6,863,000, ou 29 cents en 1974.

Lornex Mining Corp. Ltd., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$657,000, soit huit cents l'action, au regard de \$23,105,000, ou \$2.81 en 1974.

Madeleine Mines Ltd., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$92,000, soit deux cents l'action, au regard de \$3,026,000, ou 64.3 cents en 1974.

Orchan Mines Ltd., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$2,102,000, soit 34.7 cents l'action, au regard de \$3,948,000, ou 65.2 cents en 1974.

Preston Mines Ltd., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$8,999,000, soit \$1.10 l'action, au regard de \$18,401,000, ou \$2.34 en 1974.

Riley's Datasare International Ltd., pour les trois mois terminés le 31 août 1975: \$14,000 — profit, soit un cent l'action, au regard de \$21,000 — perte, ou 16 cents en 1974.

Rio Algom Ltd., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$21,037,000, soit \$1.62 l'action, au regard de \$42,085,000, ou \$3.39 en 1974.

Transair Ltd., pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1975: \$744,000 — perte, soit 21.4 cents l'action, au regard de \$657,000 — profit, ou 21.1 cents en 1974.

## carrières et professions

**CAISSE POPULAIRE DE STE-FOY**  
Besoin immédiat de:  
● 1 CAISSIER(ÈRE)  
environ 20 heures par semaine  
● 1 COMMIS A TEMPS PLEIN  
Téléphoner à:  
**653-2881**

**COMMIS DEMANDE(E)**  
immédiatement, pour le service de la paie.  
**FONCTIONS:** Relevé du service du personnel, le commis devra assurer le processus normal des données pour traitement au service de l'informatique.  
**QUALIFICATIONS:** 1) Secondaire IV avec option appropriée plus 4 années d'expérience ou secondaire V avec option appropriée plus 2 années d'expérience. 2) Expérience pertinente au traitement de la paie sur informatique. 3) Bilingue.  
**SALAIRE ET BÉNÉFICES MARGINAUX:** Conformément à la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation (en négociations).  
Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 17.00 le 11 novembre 1975 à l'adresse suivante. Ceux qui demeurent à l'extérieur du Québec métropolitain peuvent téléphoner à (418) 688-8730, poste 46.  
**M. M. Epstein, directeur adjoint**  
Service du personnel  
LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE EASTERN QUÉBEC  
2046, chemin St-Louis, Sillery, Qué.

**LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE**  
recherche  
**PERSONNEL ENSEIGNANT CATECHÈSE**  
Secondaire III, IV, V.  
Pour Murdochville  
**QUALIFICATIONS REQUISES:** Un minimum de 15 ans de scolarité; les personnes ayant un brevet d'enseignement seront considérées en priorité.  
**DURÉE D'EMPLOI:** Six (6) semaines.  
Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur offre d'emploi avant le 10 novembre 1975 au:  
**Directeur, Service du personnel**  
Commission Scolaire Régionale de la Péninsule  
C.P. 2003, Gaspé, Qué.  
(418) 368-3365

**LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE**  
recherche  
**PSYCHOLOGUE**  
**FONCTIONS:** Le psychologue effectue des tâches relatives aux politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau de l'école qu'au niveau de la Commission. Il rencontre les élèves, leur administre ou besoin des tests d'intelligence ou de personnalité. Il voit à leur rééducation et leur réadaptation. Il contribue à l'élaboration de programmes d'activités.  
**QUALIFICATIONS REQUISES:** Posséder une maîtrise en psychologie et être membre de la Corporation des Psychologues du Québec.  
**LIEU DE TRAVAIL:** Gaspé.  
**CONSEILLER D'ORIENTATION**  
**FONCTIONS:** Le rôle principal du conseiller d'orientation est de fournir une assistance professionnelle aux élèves face à leur orientation en vue de favoriser leur intégration au monde du travail.  
**QUALIFICATIONS REQUISES:** Posséder une licence en orientation et être membre de la Corporation des Conseillers d'Orientation Professionnels du Québec. Les candidats admissibles à la Corporation seront considérés.  
**LIEU DE TRAVAIL:** Murdochville ou Gaspé.  
Les personnes intéressées à ces postes sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae en indiquant sur l'envoi la référence no 75-01.  
**Directeur, Service du personnel**  
Commission Scolaire Régionale de la Péninsule  
C.P. 2003, Gaspé, Qué.  
(418) 368-3365

**LE CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-RICHELIEU**  
recherche des  
**TECHNOLOGISTES MÉDICAUX**  
**POSTES:** Temps complet, soir, et temps complet, nuit.  
**EXIGENCES:** Doit posséder le R.T.  
**INHALOTHERAPEUTES**  
**POSTES:** Temps complet de jour.  
**EXIGENCES:** Être Inhalothérapeute diplômé(e) d'une école reconnue.  
Prière d'appeler (frais virés) ou adresser son curriculum vitae avant le 14 novembre 1975 au:  
**Service du personnel,**  
Centre Hospitalier du Haut-Richelieu,  
a/s Jean-Marc Trudeau,  
920 boul. du Séminaire, St-Jean, Qué.  
tél.: (514) 658-0691 local 221  
N.B. Veuillez noter que le Centre Hospitalier du Haut-Richelieu est situé à quelque 25 milles du centre-ville de Montréal.

**Assistent(e) Linguistique**  
Les Recherches Bell-Northern, le plus important centre de recherche et de perfectionnement en télécommunications au Canada recherche un(e) assistant(e) linguistique dont le travail sera situé à Ottawa.  
Le travail comportera de la traduction générale, principalement de l'anglais au français. En outre, la personne choisie participera à des programmes destinés aux visiteurs francophones et collaborera aux diverses commissions de terminologie des entreprises associées.  
Les exigences  
— Formation universitaire (diplôme d'un établissement francophone).  
— De préférence, expérience de deux ans de la traduction.  
Salaire selon l'expérience et la compétence. Excellent programme d'avantages sociaux.  
Prière d'appeler à frais virés:  
Hazel Mizner  
Service du personnel  
Recherches Bell-Northern Ltée  
613 596-4266

**CONTREMAITRES**  
Spécialisés en égouts et aqueducs.  
Ecrire à:  
**C.P. 754, Thetford Mines, Qué.**  
ou téléphoner à M. Fortier à:  
**(418) 427-2725**

**VENDEURS D'AUTOMOBILES**  
D'EXPERIENCE  
Gagnez \$12,000 et plus  
véhicule fourni, avantages sociaux.  
S'adresser en personne à:  
**Jean Bolté**  
Directeur général des ventes  
777 ouest, boul. Charest  
Québec

**LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE**  
recherche  
**PSYCHOLOGUE**  
**FONCTIONS:** Le psychologue effectue des tâches relatives aux politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau de l'école qu'au niveau de la Commission. Il rencontre les élèves, leur administre ou besoin des tests d'intelligence ou de personnalité. Il voit à leur rééducation et leur réadaptation. Il contribue à l'élaboration de programmes d'activités.  
**QUALIFICATIONS REQUISES:** Posséder une maîtrise en psychologie et être membre de la Corporation des Psychologues du Québec.  
**LIEU DE TRAVAIL:** Gaspé.

**CONSEILLER D'ORIENTATION**  
**FONCTIONS:** Le rôle principal du conseiller d'orientation est de fournir une assistance professionnelle aux élèves face à leur orientation en vue de favoriser leur intégration au monde du travail.  
**QUALIFICATIONS REQUISES:** Posséder une licence en orientation et être membre de la Corporation des Conseillers d'Orientation Professionnels du Québec. Les candidats admissibles à la Corporation seront considérés.  
**LIEU DE TRAVAIL:** Murdochville ou Gaspé.  
Les personnes intéressées à ces postes sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae en indiquant sur l'envoi la référence no 75-01.  
**Directeur, Service du personnel**  
Commission Scolaire Régionale de la Péninsule  
C.P. 2003, Gaspé, Qué.  
(418) 368-3365

**URGENT BESOIN**  
DEMANDE UN SPECIALISTE EN  
MECANIQUE AUTOMOBILE  
pour la formation professionnelle aux adultes le jour.  
**MATIERE:** mécanique automobile.  
**EXIGENCES:**  
1. Détenir soit un diplôme de technicien soit un certificat d'écoles de métiers soit une compétence reconnue  
2. Posséder une expérience industrielle d'au moins trois (3) ans.  
N.B. Veuillez prendre note qu'il s'agit de session de formation le jour (30 heures/semaine) rémunérée sur une base de taux horaire.  
Communiquer aux:  
**Services du personnel**  
Commission des Ecoles Catholiques de Québec,  
1460, Chemin Ste-Foy, Québec 6.  
a/s de l'Éducation des adultes.  
Téléphone: 688-3209

**CONSTRUCTION DE DEFENSE (1951) LIMITEE**  
**OFFRE D'EMPLOI**  
**INGENIEUR RESIDENT**  
**POSTE:** Le titulaire relève de l'Administrateur-adjoint du projet. Il est responsable de la coordination, la surveillance et l'administration de travaux de construction de bâtiments et services.  
**ENDROIT:** Base des Forces Canadiennes de St-Jean, Québec.  
**CANDIDAT:** Ingénieur civil bilingue possédant de 5 à 8 ans d'expérience pertinente.  
**SALAIRE:** A discuter.  
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:  
**l'Agent d'administration, Projet St-Jean, 1253, av. McGill College, Suite 700, Montréal, Québec, H3B 4C6, téléphone: (514) 283-5022.**

**commission scolaire Régionale de Tilly**

**POSTE: CONSEILLER EN AUDIO-VISUEL**  
**ENDROIT:** Centre Administratif, Service de l'Enseignement, 945, avenue Wolfe, Sainte-Foy.  
**NATURE DU TRAVAIL:** Sous l'autorité du Directeur des services de l'Enseignement, le conseiller en audio-visuel contribue à l'élaboration de politiques en matière de gestion des techniques et moyens audio-visuels et en coordonne l'application en respectant les objectifs établis par la Commission.  
**QUALIFICATIONS REQUISES:** Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en audio-visuel.  
**SALAIRE:** \$8,814 à \$19,535 selon qualifications et expérience. En voie de révision.  
**CE POSTE EST OUVERT AUX FEMMES ET AUX HOMMES.**  
LES CANDIDATS INTERESSES devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 21 novembre 1975, 16.00 heures, au: **SERVICE DU PERSONNEL**  
Concours 75-99  
945, avenue Wolfe, Sainte-Foy, P.Q.

**commission scolaire Régionale de Tilly**

**UN CUISINIER**  
**LIEU DE TRAVAIL:** Ecole secondaire Katimavik à Ste-Foy.  
Ecole secondaire Pamphile-Lemay à Ste-Croix  
**NATURE DU TRAVAIL:** Conformément au menu offert à la clientèle; Préparer le repas du midi pour environ 200 personnes; cafétéria très moderne.  
**QUALIFICATIONS REQUISES:** Posséder expérience dans la préparation des aliments et connaître une variété de recettes standards. La préférence sera accordée aux personnes ayant suivi un cours de cuisinier.  
**AUTRES EXIGENCES:** Conditions physiques adéquates.  
**SALAIRE:** \$142 par semaine plus une prime de \$10 par semaine.  
**DEBUT DU TRAVAIL:** Le plus tôt possible.  
**CE POSTE EST OUVERT AUX HOMMES ET AUX FEMMES.**  
LES CANDIDATS INTERESSES sont invités à téléphoner au numéro: 657-3373 ou se présenter pour compléter une formule de demande d'emploi au:  
**SERVICE DU PERSONNEL**  
945, avenue Wolfe, Sainte-Foy, P.Q.  
(concours 75-98)

## dividendes

(Renseignements transmis par la Presse Canadienne)  
décembre. Inscription le 21 novembre.  
St. Lawrence Cement Co. Ltd., classe A, 25 cents, payable le 31 janvier 1976. Inscription le 15 janvier 1976.  
Simpsons Ltd., 5.5 cents, payable le 15 décembre. Inscription le 14 novembre.  
Thompson Diversacorp Ltd., 10 cents, payable le 19 novembre. Inscription le 19 novembre.  
Westcoast Transmission Co. Ltd., 45 cents, payable le 19 décembre. Inscription le 28 novembre.  
Photo Engravers and Electrotypes Ltd., 50 cents, payable le 1er décembre. Inscription le 10 décembre.  
Preston Mines Ltd., 35 cents, semestriels, payable le 31 décembre. Inscription le 10 décembre.  
Rio Algom Ltd., 50 cents, semestriels, payable le 31 décembre. Inscription le 10 décembre. Privilégiées à 5.80 pour cent, \$1.45, payable le 1er janvier 1976. Inscription le 10 décembre 1975.  
Rolland Paper Co. Ltd., classe A, 15 cents, payable le 15

## Bonne demande de bovins

MONTREAL (PC) — Les arrivages de bétail sur le marché aux bestiaux de Montréal, hier, étaient inférieurs à ceux de la semaine dernière et presque essentiellement composés de vaches laitières.  
La demande était bonne dans toutes les catégories d'un marché animé. Les prix sont demeurés stables par rapport à ceux de la semaine précédente.  
Arrivages cette semaine: bêtes à cornes, 754; veaux, 358; porcs, 14.  
Prix hier:  
Bouvillons: de qualité commerciale, \$18-\$26.75.  
Génisses: de qualité commerciale, \$21.25-\$32.  
Vaches: D1 et D2, \$20-\$24.25; D3, \$18-\$19.75; D4, \$12-\$17.75.  
Taureaux: \$20.50-\$28.  
Les arrivages de veaux étaient plus nombreux que ceux de la semaine dernière et les veaux de qualité moyenne et ordinaire en formaient la plus grande partie.  
La demande était bonne dans toutes les catégories d'un marché plutôt actif. Les prix étaient plus élevés que ceux en vigueur la semaine précédente, la hausse atteignant \$5 dans certains cas.

PARIS (AP) — Voici les cours de l'once d'or à la clôture des principaux marchés mondiaux, en dollars américains:

London	\$140.12
Paris	\$147.47
Frankfurt	\$143.30
Zurich	\$143.30
Hong-Kong	\$142.16
Bangkok	142.16

Bons veaux de lait: \$49-\$60, de qualité moyenne, \$38-\$45, de qualité ordinaire, \$15-\$36.50.

**CARRIERES et PROFESSIONS**  
UN MOYEN EFFICACE POUR TROUVER VOTRE MAIN-D'ŒUVRE

**SECRETAIRE LEGALE**  
demandée  
Sténodactylo bilingue avec expérience. Pour entrevue, communiquer avec:  
**Nicole Courtois**  
692-3751

**REPRESENTANTES**  
Demoselles ou dames demandées. Automobile nécessaire.  
647-1671 (jour)  
523-0884 (soir)

**SECRETAIRE LEGALE**  
demandée  
**525-6173**

**la Saie**  
D'HUDSON

**UNE CARRIERE EN COMMERCE DE DETAIL**  
**CHEFS DE RAYONS**  
**STAGIAIRES**  
Nous sommes à la recherche de candidats dynamiques désirant se tailler une carrière dans le commerce de détail.  
**Nous offrons:**  
— Une carrière intéressante au sein d'une grande compagnie, un programme complet de formation, un salaire compétitif et une gamme complète d'avantages sociaux.  
**Les candidats choisis seront:**  
— Des personnes ayant déjà une expérience dans le commerce de détail en matières des ventes ou de gestion  
— Des jeunes gens ambitieux ayant, au minimum, une éducation de niveau secondaire, et désirant se tailler une carrière dans laquelle les responsabilités et les possibilités d'avancement abondent.  
Le bilinguisme est un atout, mais non une nécessité.  
**Lieu:**  
— La Côte-Nord du Québec.  
Les personnes intéressées pourront rencontrer M. Réjean Nadeau, jeudi le 6 novembre 1975, à l'Hôtel "Le Concorde", 1225 Place Montcalm, Québec. Les entrevues auront lieu entre 8h30 a.m. et 5h00 p.m.

# Les débris de l'hélicoptère ne contenaient que des ossements

par Lucien LATULIPPE

Ce n'est que des ossements que les agents de la Sûreté du Québec ont trouvés, hier, dans les débris de l'hélicoptère qui s'est écrasé dans le parc des Laurentides, le 29 juillet dernier. Ils ont aussi mis la main sur des objets personnels de la victime, tels une bague, une montre et quelques autres.

Les restes mortels de M. Jacques Tremblay, âgé de 26 ans, dont l'épouse demeure au 975, rue Calixa-Lavallée, à Québec, ont été transportés à la morgue provinciale pour être examinés par le Dr Richard Authier, médecin légiste. Ils portent des traces de brûlures.

Les chercheurs de l'Armée qui ont découvert l'hélicoptère, vendredi dernier, ont constaté que l'appareil avait heurté le flanc d'une montagne abrupte et qu'il avait explosé. Plusieurs arbres des alentours sont calcinés.

La mallette dans laquelle la victime gardait ses documents avait été projetée hors de l'hélicoptère et elle a été trouvée intacte, à une dizaine de pieds.

### Alpinistes

Pour parvenir auprès des débris de l'hélicoptère, les agents de la SQ, dont André Savard et Jacques Poulin, de la brigade du crime contre la personne, ont dû s'improviser alpinistes et ils ont reçu la collaboration étroite de M. Louis Lefebvre, alpiniste de profession à l'Étape.

L'hélicoptère s'est écrasé à environ 100 pieds du sol, dans une falaise abrupte en roc et fournie d'arbres. Ces derniers ont été d'un précieux concours. Les policiers s'en sont servis comme appui et en y fixant des câbles.

A cause des 15 centimètres (six pouces) de neige que la précipitation de samedi dernier a laissés dans le parc, les policiers n'ont pu parcourir à pied la distance d'environ un mille entre la route 175 et la montagne en question. L'hélicoptère de la SQ les a déposés sur le lac

Castor, situé tout près. Partis à 10h30 hier matin du poste de l'Étape, les en-

quêteurs sont revenus vers 16h. Il leur a été difficile de grimper au flanc de la monta-

gne. La tâche de descendre n'a pas été plus facile. Ils y sont parvenus, sans se bles-

ser, en utilisant un câble de 450 pieds qui avait été installé à cette fin par M. Lefebvre.

M. Tremblay était pilote d'hélicoptère pour la firme Héli-Voyageur, de Val-d'Or. Il avait quitté Chute-des-Passes, au nord du lac Saint-Jean, à destination de Québec. Sa disparition, le 29 juillet dernier, avait fait l'objet d'intenses recherches pendant une semaine de la part des Forces armées.

le linge et par des objets personnels.

Le Piper Cherokee qui s'est écrasé au cours d'un vol entre Saint-Honoré de Chicoutimi et Québec, semble avoir heurté le sol à pleine vitesse. Il a été repéré par le service de recherches aériennes de l'Armée, vendredi, à environ cinq milles au nord-ouest de l'Étape.



Collaboration Gaëtan Clark

### Multiples fractures

Les quatre victimes qui ont péri dans l'écrasement du Piper Cherokee, mardi dernier, dans le parc des Laurentides, ont été identifiées par leurs parents à la morgue provinciale, hier après-midi.

Ce ne fut pas une mince tâche. Les corps étant trop mutilés et méconnaissables, l'identification s'est faite par

Des enquêteurs du ministère fédéral des Transports se sont joints aux agents de la SQ pour tenter d'établir la cause de la tragédie aérienne, qui n'est pas la première à survenir dans ce secteur des Laurentides. L'an dernier, un Cherokee, avec deux personnes à bord, et un DC-3, avec une dizaine de personnes, s'y sont écrasés. Les deux occupants du Cherokee sont morts, et cinq personnes dans le DC-3 ont péri.

Les agents de la SQ, dont le caporal Marc Sauvier et l'agent Ben Côté de la brigade du crime contre la personne, sont parvenus à retirer les corps des débris du petit avion, samedi, mais ils n'ont pu les transporter au poste de l'Étape qu'avant-hier.

**LA CURIOSITE PAYE ?**

Réponse à la rubrique 184  
des annonces classées  
RENSEIGNEMENTS :

**CAMILLE BERGERON MUSIQUE**

ENR.

Les restes mortels du pilote Jacques Tremblay ont été retirés, hier, des débris de son hélicoptère qui s'était écrasé dans le parc des Laurentides, le 29 juillet dernier, dans le flanc d'une montagne. Les policiers n'ont trouvé que des ossements avec des objets personnels.

**LE Syndicat DE QUÉBEC**

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

# Dici

**WonderBra**

**Des sous-vêtements naturels pour la mode d'aujourd'hui**

**Le Baron Otard V.S.O.P.**

Fine Champagne V.S.O.P. Baron Otard

Un aristocrate de Cognac arrive au Canada.

Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, L.L.C.

**CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE ST-PACÔME**  
COMTE DE KAMOURASKA  
PROJET D'AQUÉDUC  
ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
CONTRAT 75-45

**DEMANDE DE SOUMISSIONS**

La Corporation municipale de la paroisse de St-Pacôme demande des soumissions publiques pour des travaux de construction d'une conduite d'adduction, d'une station de pompage et d'un réservoir en béton armé pour l'alimentation du réseau d'aqueduc.

Les entrepreneurs peuvent se procurer copie des plans, devis, addenda et formulaires de soumission au bureau de monsieur Paul B. Bois, Ingénieur-Consultant, 4765, 1<sup>re</sup> Avenue à Charlesbourg, en y faisant un dépôt de \$50 qui sera remboursé sur remise en bon ordre des documents en dépôt, avant le 30 novembre 1975, aux entrepreneurs qui auront remis une soumission dans les formes et délais prescrits.

**POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE, TOUTE SOUMISSION DEVRA ÊTRE:**

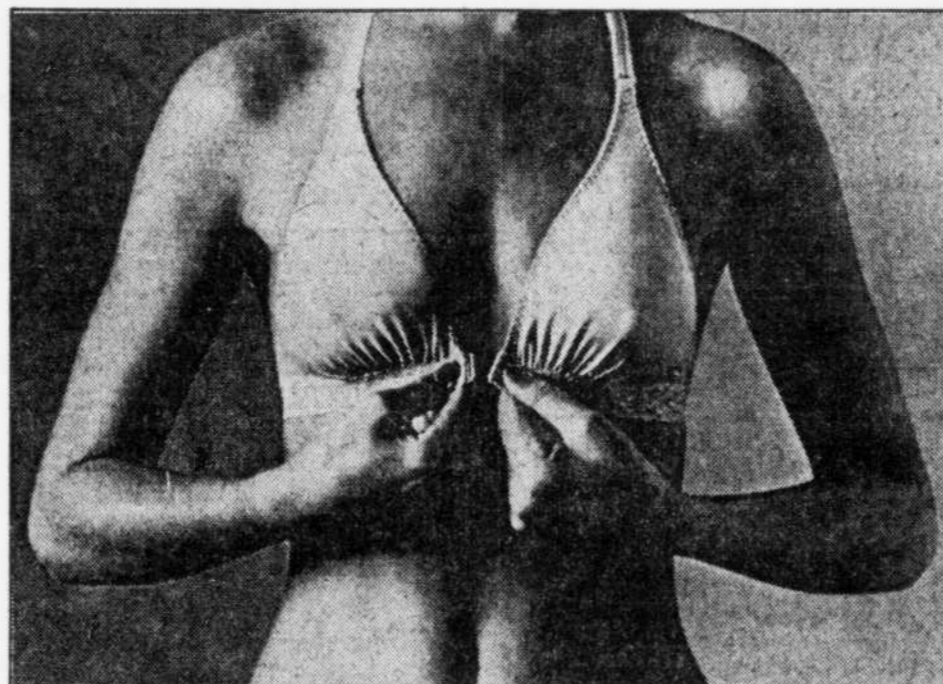
a) Conforme au devis et faite sur les formules officielles

b) Accompaniée d'un chèque certifié pour un montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la Corporation municipale de la paroisse de St-Pacôme, ou d'un Bon de soumission et des autres documents spécifiés au devis spécial et aux clauses générales.

c) Remise avant cinq heures (5:00 P.M.) mardi le 18 novembre 1975, au bureau du soussigné.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

SIGNE:  
Lionel Drapreau, sec-trés.  
St-Pacôme, (Paroisse)  
21 octobre 1975



**Dici 2**  
Soutien-gorge sans couture en lycra extensible spandex avec ouverture à l'avant et transformable en licou. Procure un galbe léger et rehausse la forme naturelle. Bretelles ajustables à l'avant ou au dos. Dos très mince qui peut se descendre à la taille pour les vêtements plus osés. Idéal sous les moulants. Lavable à la machine. Grandeurs 32, 34, 36, chair, blanc, rose, bleu ou jaune. Grandeur 38, blanc et chair seulement.

**5.50**



**Dici 10**  
Le populaire soutien-gorge Dici 10 en dentelle extensible très attrayante. Procure un soupçon de maintien pour une allure ronde et naturelle. Confort frais et léger sous les vêtements les plus révélateurs. Décolleté plongeant. Ouverture à l'avant. Transformable en licou. Bretelles extensibles ajustables à l'avant et dans le dos. La bande du dos très étroite peut se descendre jusqu'à la taille. Grandeurs, 32, 34, 36, rose skintone, blanc.

**5.50**



**Dici 6**  
Dans une attrayante dentelle de nylon, un soutien-gorge sans couture légèrement décolleté. Bonnets en dentelle à motif floral unique en spirale. Une minuscule ouverture sépare les bonnets et procure confort et ajustement parfaits. Naturel et féminin sous les vêtements moulants. Bikini assorti Dici 66. Grandeurs 32, 34, 36, blanc, noir bleu, rose, chair.

**7.00**



**Dici 9**  
Soutien-gorge léger et sans couture. Ses bonnets prétaillés, moulés et ensuite incorporés au contour dessinent un galbe rond et naturel et procurent un excellent maintien. Une minuscule ouverture entre les bonnets et une bande élastique sous ces derniers séparent et rehaussent légèrement la poitrine. Idéal pour les poitrines plus fortes. Bikini assorti Dici 77. Grandeurs: B, 34, 38; C, 34, 36. Blanc, chair.

**6.50**

Vêtements de base. Mail St-Roch, 4<sup>e</sup> étage. Place Laurier et Place Fleur de Lys.

**Vous ne trouverez pas meilleurs prix ailleurs!**

FOIE DE PORC TRANCHE	LB	.55
BOEUF DANS L'ÉPAULE	LB	.93
DINDE 8 A 10 LB UTILITE	LB	.81
LARD HACHE MAIGRE	LB	1.29
STEAK BOSTON	LB	2.35
ROSBIF POINTE SURLONGE COUPE FRANCAISE	LB	1.47
POUR CONGELATEUR		
VIANDE EMBALLEE ET CONGEELEE		
DEVANT DE BOEUF DE L'OUEST	LB	.59
DERRIERE DE STEER MARQUE BLEUE	LB	.99
RONDE DESOSSEE DE STEER 30 A 40 LB	LB	1.27

SPECIALITE BOEUF EN GROS POUR CONGELATION

**BOUCHERIE MORIN ENR.**

GROS ET DETAIL - FRUITS ET LEGUMES

TEL.: 889-2680. ST-ISIDORE: 646-5910

# LE Syndicat DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS



Pedigree

## Droit au confort avec ces antifroid

Ne laissez pas disparaître les grands plaisirs de l'hiver, pour lutter contre le froid il n'est qu'un moyen: s'équiper d'un ensemble Pedigree.

a. Ensemble en 100% nylon. Veste à empiècement, fermeture et poches à glissière contrastante. Pantalon à taille haute avec bretelles réglables et plis piqués. Kelly, orange ou jaune. 8 à 18 ans.

90.00

b. Ensemble en 100% polyester dans les tons de rouille, bleu pâle, bleu acier ou marine. Veste enjolivée de minutieux détails d'empiecements et de surpiqures. Pantalon taille haute protégeant les reins, bretelles réglables et plis piqués. 8 à 18 ans.

100.00

c. Ensemble en 100% nylon. Veste assouplie de jersey extensible aux épaules et poches à glissière. Pantalon également incrusté de jersey extensible, bretelles élasticiées et réglables, glissière sur le côté extérieur de la jambe. 8 à 16 ans. Rouge/marine, kelly/marine.

125.00

Sport pour dames. Mail St-Roch, 3e étage. Place Laurier et Place Fleur de Lys.

# Sillery renonce à modifier son règlement de zonage

par J.-Jacques SAMSON

Une vingtaine de contribuables de Sillery ont exigé et obtenu, hier, du conseil municipal de l'endroit le retrait d'un avis de motion donné afin d'amender le règlement de zonage dans la zone AS-1 de cette ville et ainsi autoriser la réalisation d'un projet de construction de résidences multifamiliales sur un terrain de 150.000 pieds carrés compris dans le quadrilatère formé par les rues Bégin, Saint-Louis, la résidence du lieutenant-gouverneur et le cimetière des Soeurs Saint-Dominique.

Les promoteurs du projet, dénoncé par les habitants du secteur, envisagent d'ériger

six modules, dont trois de 18 étages et comptant au total 400 nouveaux logements.

Les plans préliminaires du complexe résidentiel avaient déjà été acceptés par la Commission municipale d'urbanisme de Sillery, à laquelle le maire de la ville, M. Charles-H. Blais, et deux conseillers municipaux. Un membre de ladite commission a toutefois laissé entendre que l'unanimité n'avait pu être faite au

sein de l'organisme, pas plus, a souligné le maire Blais, qu'au conseil municipal.

Le groupe de contribuables du quartier a fait valoir que ces derniers n'étaient pas

favorables à un "développement massif" de la ville et que la vocation résidentielle

unifamiliale de Sillery devait être préservée.

Plus, ils ont fermement insisté pour que soit retiré l'avis de motion afin d'éliminer "l'épée de Damoclès" qui planait toujours au-dessus de leur tête, même si le maire Blais leur donnait l'assurance qu'aucune étape supplémentaire ne serait franchie sans qu'ils ne soient convoqués et adéquatement informés.

Les membres du conseil

municipal se sont rendus à cette requête.

Le règlement numéro 794 pour lequel un avis de motion avait été donné prévoyait entre autres que le propriétaire devait céder à la ville de Sillery un droit de passage de 50 pieds de largeur pour la construction éventuelle d'une rue reliant le Chemin Sainte-Foy à la rue Saint-Cyrille; un accès privé direct au boulevard Saint-Cyrille pour automobiles et piétons

et deux accès sur le Chemin Saint-Louis.

## Marchand ignore ce qu'il fait

OTTAWA (PC) — Jean Marchand, qui, depuis le remaniement ministériel de septembre, est ministre sans portefeuille, dit qu'il ne sait pas encore quelles sont ses

nouvelles fonctions. Hier, aux Communes, le député conservateur Dan McKenzie lui a parlé ainsi: "L'honorable député voudrait-il nous dire quelles

sont ses fonctions dans le cabinet?" M. Marchand a répondu: "Monsieur le Président, dès que je le saurai, je le dirai à l'honorable député."

DE TEMPS EN TEMPS, LE RESTAURANT... ÇA CHANGE! POUR SAVOIR OU ALLER, LISEZ NOS PAGES GASTRONOMIQUES DU SAMEDI. LE SOLEIL O

### avis légaux

#### CITÉ DE CHARLESBOURG

**APPEL D'OFFRES**  
La Cité de Charlesbourg demande des soumissions pour la fourniture de QUATRE (4) AUTOMOBILES pour l'utilisation du Service de Protection Publique de la Cité, en échange d'automobiles usagées. Pour être conforme, toute soumission devra:

- être en tout point conforme au devis préparé par l'ingénieur de la Cité;
- accompagner d'un chèque certifié à l'ordre de la Cité, au montant de \$2.000;
- déposée au bureau du soussigné, avant 4:00 heures p.m. le mardi 18 novembre 1975.

Les formules de soumissions ainsi que les devis sont présentement disponibles au bureau de l'ingénieur de la Cité.  
La Cité de Charlesbourg ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.  
Charlesbourg,  
ce 29 octobre 1975.  
Le Greffier de la Cité:  
ROSAIRE GODBOUT, s.m.a.

#### Société d'énergie de la Baie James

**APPEL D'OFFRES**  
SEBJ 75-0739  
Date de fermeture: pour 15h.30 heure de Montréal  
Mardi, le 18 novembre 1975  
Services d'aéronautique à voilure fixe, nolisément à terme pour l'année 1976.  
**POUR PROJET BAIE JAMES**  
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08h.30 à 16h.30 à l'endroit suivant:  
Direction de l'Approvisionnement, SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES, 800 est, boul. de Maisonneuve, 19e étage, Montréal, Qué. H2L 4M8 Canada  
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.  
La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.  
Le Directeur de l'Approvisionnement  
A. ROUSSEAU.

#### APPEL D'OFFRES

**PROJET:**  
Construction d'un Centre d'Hébergement (170 lits) — Agrandissement du Foyer du Bonheur — Hull.

**PROPRIÉTAIRE:**  
Foyer du Bonheur Inc., 125, rue Emond, Hull, Québec, a/s Monsieur Guy Renaud, Directeur Général.

**ARCHITECTES:**  
Langlois & Blair, Architectes, 747, boulevard St-Joseph, Hull, Québec.

**INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ:**  
Raymond Desmarais & Associés, 4, rue Chazel, Pie-Gatineau, Québec.

**INGÉNIEUR EN STRUCTURE:**  
Boileau & Associés, 360, boulevard Maloney est, Gatineau, Québec.

- PROJET**  
Le Foyer du Bonheur Inc. de Hull, Propriétaire, demande des soumissions pour l'agrandissement du Foyer de 170 lits pour personnes âgées dans la ville de Hull.
- QUALIFICATIONS DES SOUSMISSIONNAIRES**  
Des soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées pour le projet ci-haut mentionné, et adressées au Foyer du Bonheur Inc., 125, rue Emond, Hull, P.Q., a/s M. Guy Renaud, Directeur Général, seront reçues jusqu'à 3:00 heure locale et ouvertes immédiatement dans le bureau de ce dernier le 4 du mois de décembre 1975.
- OBTENTION DES DOCUMENTS**  
Les plans, devis et documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des Architectes, Langlois & Blair, 747, boulevard St-Joseph, Hull, Québec, (tél.: 818-771-6295), à compter du 3 du mois de novembre 1975, à 3:00 heures P.M. contre un dépôt de deux cents dollars (\$200) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
- DEPOT POUR DOCUMENTS**  
Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé pour la somme de quatre cent mille dollars (\$400.000) fait à l'ordre du Propriétaire, le Foyer du Bonheur Inc., Hull, P.Q. ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant et valide pour trente (30) jours de la date d'ouverture des soumissions.
- GARANTIES DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**  
Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat, pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante (50%) pour cent du montant du contrat.
- GARANTIES DES SOUS-TRAITANTS**  
L'Entrepreneur Général a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante (50%) pour cent du prix du contrat de la spécialité.

**SPECIALITÉS ET MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUSMISSIONS EN DOLLARS**

1) Acier d'armature	\$25.000
2) Panneaux de béton préfabriqué	\$20.000
3) Toiture et métal en feuilles	\$10.000
4) Fenêtres	\$10.000
5) Plafonds et cloisons en planches de gypse	\$15.000
6) Recouvrement de plancher résilient	\$10.000
7) Equipement de cuisine	\$ 7.500
8) Ascenseurs et monte-charge	\$10.000
9) Plomberie et réfrigération	\$30.000
10) Climatization et ventilation	\$30.000
11) Electricité, chauffage et communication	\$80.000

- DATE DE REMISE DES SOUSMISSIONS ET OUVERTURES**
  - Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé aux montants stipulés ci-dessus, fait à l'ordre du Propriétaire ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour trente (30) jours de la date d'ouverture des soumissions.
  - Les soumissions de ces sous-traitants seront reçues jusqu'à 3:00 heures P.M. heure en vigueur localement, le 2 du mois de décembre 1975, au Bureau des Soumissions Déposées de Hull, Montréal, Trois-Rivières et Québec.
- Tous les documents, plans et devis, seront visibles pour consultation au Bureau des Soumissions Déposées du Québec mentionnés ci-dessus et pourront aussi être obtenus aux bureaux des Architectes et des Ingénieurs.

Les Entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.  
Le Propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autres des soumissions reçues.

**ENTREPRENEURS AUTORISÉS À SOUSMISSIONNER:**  
Sont seules autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.  
HULL, QUÉBEC.  
Le Foyer du Bonheur Inc., 125, rue Emond, Hull, Québec, a/s M. Guy Renaud, Directeur Général.

# Pourquoi fumez-vous?



Bonne question. Probablement parce que vous aimez cela. Probablement parce que vous ne vous sentez pas prêt à lâcher ce plaisir de quelques instants de bonheur qu'une bonne cigarette, seule, est capable de vous donner. Ceci nous amène à la Vantage: une bonne cigarette à faible teneur de 'goudron' et de nicotine. La Vantage est une

cigarette faite sur mesure pour ceux qui ne veulent pas cesser de fumer, tout simplement parce qu'ils aiment trop le plaisir de fumer. La Vantage est une cigarette faite pour ceux qui aiment la saveur d'un bon tabac sans en apprécier particulièrement les inconvénients. Ce qui rend la Vantage unique, c'est son filtre de conception nouvelle qui vous offre une riche saveur de tabacs de Virginie, tout en réduisant considérablement sa teneur de 'goudron' et de nicotine. Un filtre qui vous laisse savourer tout le goût de la cigarette, sans vous obliger à "pomper" désespérément dessus. N'allez pas croire que la Vantage soit la cigarette avec la plus faible teneur de 'goudron' et de nicotine. Parce que ce n'est pas vrai. Mais c'est vrai que la Vantage est probablement la seule cigarette à faible teneur de 'goudron' et de nicotine que vous aimerez fumer. Essayez-en donc un paquet.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. "Goudron" 11mg, nicotine 0.8mg